

					9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0204245277	P.	U.	D.		CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM (1)(2) :

Publifin SCRL (consolidé)

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Rue Louvrex**

N°: **95**

Code postal: **4000**

Commune: **Liège 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Liège, division Liège**

Adresse Internet (3):

Numéro d'entreprise **0204245277**

COMPTES CONSOLIDÉS **EN EUROS (2 décimales)** (4)

communiqués à l'assemblée générale du **26-06-18**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-17** au **31-12-17**

Exercice précédent du **01-01-16** au **31-12-16**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

CAS OÙ LES COMPTES CONSOLIDÉS D'UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ÉTRANGER SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, § 2, 4^a du Code des sociétés)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **64**
objet: 5.4, 5.8.2, 6, 7, 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

(1) Biffer la mention inutile.

(2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

(3) Mention facultative.

(4) Adapter la devise et l'unité au besoin.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

DE SIMONE Stefania

Avenue du Bois Imperial de Rognac 25, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 06-02-18- 26-06-18

PIETTE Josly

Rue Lulay 53, 4690 Bassenge, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 01-03-18- 26-06-18

BERRENDORF Bruno

Chemin de Beaulieu 24, 4802 Heusy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 16-12-14- 26-06-18

BOUSETTA Hassan

Rue du Stade 87, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

CAMPSTEIN Léon

Rue Masuy 22, 4041 Milmort, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

CRAPANZANO Laura

Rue des Aisemences 25, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

CULOT Fabian

Rue de Fraigneux 101, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 01-03-18- 26-06-18

ERLER Pierre

Rue Goedert 5, 4970 Stavelot, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

FIRQUET Katty

Rue de la Douix 35, 4130 Esneux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

HALIN Cédric

Gelivaux 20A, 4877 Olne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 27-06-17

HODY Marc

Clos du Vélodrome 10, 4500 Huy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17-09-13- 26-06-18

JADOT Jean-Claude

Rue du Coquiamont 14, 4280 Hannut, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

MEUREAU Robert

Avenue Edmond Leburton 123, 4300 Waremmes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 01-03-18- 26-06-18

TARGNION Muriel

Rue de Halleur 53A, 4801 Stembert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-03-17- 26-06-18

GILLES André

Rue Léon Blum 181, 4101 Jemeppe-sur-Meuse, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 07-06-91- 30-03-17

MOTTARD Paul-Emile

Rue Fraischamps 66, 4030 Grivegnée (Liège), Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 30-03-17- 02-02-18

CULOT Fabian

Rue de Fraigneux 101, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 30-03-17- 01-03-18

DEFRANG Virginie

Avenue de la Chevauchée 35, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 12-11-13- 19-01-17

HAMERS Didier

Chemin de la Neuville 88, 4821 Andrimont, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 21-06-13- 19-01-17

AMIEVA ACEBO Raphaël

Grand-Route 90, 4367 Crisnée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

BOURLET Maxime

Rue J.Hannon 4, 4340 Awans, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

DE SIMONE Stefania

Avenue du Bois Impérial de Rognac 25, 4121 Neuville-en-Condroz, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18-07-17- 06-02-18

DENIS André

Avenue MonBilou 99, 4960 Malmédy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-06-11- 30-03-17

DEPRESSEUX Jean-Luc

Rivage 21, 4970 Stavelot, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04-11-14- 30-03-17

DRION Dominique

Avenue Cardinal Mercier 12, 4020 Liège 2, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-06-07- 30-03-17

EMONTS Claude

Avenue du Général Bertrand 44, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 23-01-17

GEORGES Gérard

Avenue de la Paix 49, 4030 Grivegnée (Liège), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

GILLON Jean-Marie

Rue des Champs 128, 4680 Oupeye, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

GUILLAUME Poi

Rue de la Gohalle 3, 4260 Braives, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26-10-09- 30-03-17

LAURENT Denise

Rue de la Gare 231, 4870 Fraipont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 15-06-01- 30-03-17

LOMBA Eric

Grand-Marchin 42, 4570 Marchin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

MESTREZ Eric

Cité du Bois Goulet 23, 4801 Stembert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-03-16- 30-03-17

MESTREZ Julien

Avenue de Thiervaux 17, boîte 4/8, 4802 Heusy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-06-07- 30-03-17

MICHAUX Josette

Rue Célestin.Demblon 49, 4683 Vivegnis, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 09-06-89- 30-03-17

MOTTARD Marie-Noëlle

Rue Joseph Noville 29, 4300 Waremme, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-06-11- 30-03-17

PARMENTIER Claude

Rue Gohette 10, 4520 Wanze, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 13-09-05- 30-03-17

PIETTE Josly

Rue Lulay 53, 4690 Bassenge, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 18-07-17- 01-03-18

PIRE Georges

Rue de la Résistance 12, 4500 Huy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 23-02-17

PIRMOLIN Vinciane

Chaussée de Liège 331, 4460 Grâce-Hollogne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-213- 30-03-17

SAAL Caoline

La Batte 26, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 17-05-16- 30-03-17

STASSART Pierre

Quai de la Boverie 7, boîte 41, 4020 Liège 2, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-06-07- 30-03-17

STEIN André

Boulevard d'Avroy 116, boîte 7, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 20-12-07- 30-03-17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

VANBRABANT Eric

Rue du Houx 25, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 21-06-13- 30-03-17

VIEIRA,MARCHANDISSE&Associés SPRL 0473.460.364

Rue du Gonhy 38, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Commissaire, Lidmaatschapsnummer : B00446

Mandat : 24-06-16- 21-06-19

Représenté par

1. VIEIRA Manuel, Numéro de membre : A001121

Route de Liège 23 , 4560 Clavier, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION¹

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	24.185,68	35.674,47
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	3.400.715.268,22	3.208.037.187,43
Immobilisations incorporelles	5.8	21	95.798.517,92	92.189.792,53
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	1.713.798,34	29.152.403,48
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	2.444.982.252,02	2.259.035.607,66
Terrains et constructions		22	66.603.405,54	66.649.822,59
Installations, machines et outillage		23	2.023.273.118,00	1.924.580.319,55
Mobilier et matériel roulant		24	16.515.592,88	13.192.553,83
Location-financement et droits similaires		25	66.113.022,94	65.972.742,14
Autres immobilisations corporelles		26	6.523.759,10	3.625.805,48
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	265.953.353,56	185.014.364,07
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	858.220.699,94	827.659.383,76
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	504.627.123,60	497.615.653,32
Participations		99211	504.627.123,60	497.615.653,32
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	353.593.576,34	330.043.730,44
Participations, actions et parts		284	211.268.686,99	200.433.311,96
Créances		285/8	142.324.889,35	129.610.418,48

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>780.299.543,64</u>	<u>829.783.174,71</u>
Créances à plus d'un an		29	9.172.082,40	1.863.848,73
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	9.172.082,40	1.863.848,73
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	25.507.913,38	25.164.987,56
Stocks		30/36	24.847.036,73	24.187.273,07
Approvisionnements		30/31	19.622.197,43	19.022.625,71
En-cours de fabrication		32	150.305,07	150.305,07
Produits finis		33		
Marchandises		34	5.074.534,23	5.014.342,29
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	660.876,65	977.714,49
Créances à un an au plus		40/41	250.199.397,00	240.501.647,08
Créances commerciales		40	172.718.641,03	177.766.126,27
Autres créances		41	77.480.755,97	62.735.520,81
Placements de trésorerie		50/53	186.880.974,68	210.761.644,54
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	186.880.974,68	210.761.644,54
Valeurs disponibles		54/58	249.497.254,48	306.883.259,31
Comptes de régularisation		490/1	59.041.921,70	44.607.787,49
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.181.038.997,54	4.037.856.036,61

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.295.231.991,79</u>	<u>2.270.425.965,97</u>
Capital		10	373.481.401,77	373.481.699,26
Capital souscrit		100	373.481.401,77	476.140.439,24
Capital non appelé		101		102.658.739,98
Primes d'émission		11	35.114.054,81	35.114.054,82
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	1.672.824.131,61	1.658.163.805,22
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	200.195.528,98	200.195.528,98
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912	64.588,72	85.622,91
Subsides en capital		15	13.552.285,90	3.385.254,78
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	233.972.248,12	232.969.220,22
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES				
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>18.604.109,61</u>	<u>23.269.302,35</u>
Pensions et obligations similaires		160	75.806,37	160.331,53
Charges fiscales		161	111.300,23	336.407,39
Grosses réparations et gros entretien		162	3.409.283,14	3.182.353,28
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	15.007.719,87	19.590.210,15
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168	3.238.301,43	101.774,87

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.629.992.346,59</u>	<u>1.511.089.773,20</u>
Dettes à plus d'un an	5.13	17	872.320.524,58	844.028.030,44
Dettes financières		170/4	871.270.331,10	838.803.027,74
Emprunts subordonnés		170	45.830.210,54	37.827.436,84
Emprunts obligataires non subordonnés		171	500.425.000,00	515.425.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	42.717.546,32	46.442.333,05
Etablissements de crédit		173	265.142.938,70	221.962.343,94
Autres emprunts		174	17.154.635,54	17.145.913,91
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.050.193,48	5.225.002,70
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	659.081.299,03	573.629.340,90
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	106.109.045,19	83.202.505,11
Dettes financières		43	51.702.095,63	39.918.513,47
Etablissements de crédit		430/8	252.095,63	468.513,47
Autres emprunts		439	51.450.000,00	39.450.000,00
Dettes commerciales		44	235.966.758,70	210.547.393,69
Fournisseurs		440/4	235.966.758,70	210.547.393,69
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	27.746.017,08	27.373.848,55
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	166.001.782,30	182.122.671,95
Impôts		450/3	30.812.159,48	47.083.855,21
Rémunérations et charges sociales		454/9	135.189.622,82	135.038.816,74
Autres dettes		47/48	71.555.600,13	30.464.408,13
Comptes de régularisation		492/3	98.590.522,98	93.432.401,86
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.181.038.997,54	4.037.856.036,61

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)¹

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.067.245.909,79	1.034.654.567,42
Chiffre d'affaires	5.14	70	801.850.922,80	762.727.662,65
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71	-252.039,30	179.377,10
Production immobilisée		72	187.231.704,55	187.610.415,66
Autres produits d'exploitation		74	77.148.558,10	81.449.428,22
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	1.266.763,64	2.687.683,79
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.004.364.242,79	951.640.126,38
Approvisionnements et marchandises		60	107.869.405,12	106.467.242,63
Achats		600/8	108.359.263,45	106.912.576,74
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	-489.858,33	-445.334,11
Services et biens divers		61	444.973.446,14	419.984.875,14
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.14	62	173.086.181,13	168.709.486,87
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	172.190.452,22	162.012.353,83
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	10.056.995,31	9.216.097,70
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	-6.520.957,32	742.428,35
Autres charges d'exploitation		640/8	71.424.122,35	68.239.388,68
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	29.352.396,04	8.945.698,87
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	1.932.201,80	7.322.554,31
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	62.881.667,00	83.014.441,04

(1) Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 158, § 2 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	22.286.348,01	24.810.553,68
Produits financiers récurrents		75	21.766.432,81	15.303.559,51
Produits des immobilisations financières		750	16.878.002,06	11.254.917,68
Produits des actifs circulants		751	2.271.469,46	2.378.585,66
Autres produits financiers		752/9	2.616.961,29	1.670.056,17
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	519.915,20	9.506.994,17
Charges financières		65/66B	21.868.141,47	29.910.140,54
Charges financières récurrentes		65	21.425.700,72	29.515.988,69
Charges des dettes		650	16.856.938,89	22.378.868,44
Amortissements sur écarts de consolidation positifs ..		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	75.468,67	2.078.666,60
Autres charges financières		652/9	4.493.293,16	5.058.453,65
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	442.440,75	394.151,85
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	63.299.873,54	77.914.854,18
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	6.473,44	3.365,96
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	31.469.143,17	24.198.503,37
Impôts	5.14	670/3	32.362.656,35	24.716.153,98
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	893.513,18	517.650,61
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	31.837.203,81	53.719.716,77
Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	26.628.509,09	30.877.657,62
Résultats en bénéfice..... (+)		99751	33.956.373,69	30.916.180,95
Résultats en perte..... (-)		99752	7.327.864,60	38.523,33
Bénéfice (Perte) consolidé(e) (+)/(-)		9976	58.465.712,90	84.597.374,39
Part des tiers		99761	4.242.193,66	8.690.175,61
Part du groupe.....		99762	54.223.519,24	75.907.198,77

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Alliance Participations SA Avenue Blonden 7, boîte 9 4000 Liège 1 Belgique 0507.944.755	E1	25,00	0,00
Applications Cable Multimédia SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0460.608.557	G	87,61	0,00
BeTV SA Chaussée de Louvain 656 1030 Bruxelles 3 Belgique 0435.115.967	G	92,10	0,00
Brocéliande Energies Locales S. Etr. Etang de la Chèze 35380 Plélan-Le-Grand France	G	65,00	0,00
Credis SCRL Rue Ste Marie 5 4000 Liège 1 Belgique 0433.077.977	E1	99,31	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
EDF Luminus SA Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles 1 Belgique 0471.811.661	E1	17,74	0,00
Editions de l'Avenir SA Route de Hannut 38 5004 Bouge Belgique 0404.332.622	G	100,00	0,00
Electrawinds AWF S. Etr. Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Electrawinds Kenya S. Etr. PO Box 13216 00400 Nairobi Kenya	G	100,00	0,00
Electrawinds Windpark Maldegem SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.413.314	G	60,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Electrawinds Windpark St-Lievens-Houtem SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0807.239.047	G	100,00	0,00
Electrawinds Mali WF S. Etr. Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Electrawinds S S. Etr. Vladimira Popovica 6 Novi Beograd Serbie	G	100,00	0,00
Elicio SA Johncordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0552.775.977	G	100,00	0,00
Elicio Bastogne SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0890.159.102	G	60,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Elicio Berlare SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0811.412.621	G	51,00	0,00
Elicio Bretagne S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Brugge SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0861.775.021	G	100,00	0,00
Elicio France S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Offshore SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0831.221.209	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Elicio Plus SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0462.850.445	G	100,00	0,00
Elicio Vent d'Ouest S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elicio Vent du Nord S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Elnu SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0834.266.910	G	100,00	0,00
ENGIE M2M SA Boulevard S.Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0632.450.985	E1	30,00	30,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
FINANPART SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0847.168.207	G	100,00	0,00
Grenslan Power SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0812.318.679 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
Groupe Nice Matin S. Etr. Boulevard du Mercantour 214 6200 Nice France	E1	33,99	13,99
Intégrale SA Place St Jacques 11, boîte 101 4000 Liège 1 Belgique 0221.518.504	E1	54,86	0,00
Intégrale Luxembourg S. Etr. Avenue de la Gare 4, boîte 6 1610 Luxembourg Luxembourg	E2	85,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
L'Avenir Advertising SA Route de Hannut 38 5004 Bouge Belgique 0448.890.066	G	100,00	0,00
L'Avenir Développement SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0630.904.826	G	100,00	0,00
L'Avenir Hebdo SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0640.974.416	G	100,00	0,00
Les Haut Bosquet S. Etr. Cours Victor Hugo 213 33130 Begles France Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
Les Royeux Energies S. Etr. Cours Victor Hugo 213 33130 Begles France Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Le Travailleur Chez Lui SA Rue Sainte Marie 5 4000 Liège 1 Belgique 0402.439.340	E1	92,33	0,00
NEB Foncière SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0480.029.838	E4	50,10	0,00
NEB Participations SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0480.029.739 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
Nethys SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0465.607.720	G	100,00	0,00
NeWIN SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0810.473.996	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Norther SA John Cordierlaan 9 8400 Oostende Belgique 0896.052.742 Eléments desquels résulte la direction conjointe:	P	50,00	0,00
Parc Eolien Bois de Grisan S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
Parc Eolien Croix des 3 Chesnuts S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	7,00
Penquer Eolien S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	E1	40,00	0,00
Phenix Data Center SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0861.518.564	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Pigeon Blanc S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	70,00	0,00
Publigaz SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0447.845.040	E1	12,38	0,00
Publilec SCRL Place Communale 4100 Seraing Belgique 0219.808.433	G	58,70	0,00
Publipart SA Rue Royale 55 1000 Bruxelles 1 Belgique 0875.090.844	G	44,26	0,00
PUBLI-T SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0475.048.986	E1	11,07	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
RESA SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0847.027.754	G	100,00	0,00
Shelter Prod SA rue de Genève 175 1140 Bruxelles 14 Belgique 0597.853.560	G	49,68	0,00
Société du Parc Eolien de la Tourelle S. Etr. Boulevard Richard Lenoir 30 75011 Paris France	G	100,00	0,00
SOCOFÉ SA Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439	G*	45,56	0,00
Taxshelter.be SA Rue de Mulhouse 36 4020 Liège 2 Belgique 0865.895.838	G	72,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) (1)(2)	Fraction du capital détenue (3) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)(4)
Wallonie Bruxelles Contact Center SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0807.319.518	G	100,00	0,00
Wallonie Data Center SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0880.236.693	G	100,00	0,00

(1) **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 134, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 112 de l'arrêté royal précité*).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
Action Energie SPRL Allée des Sorbiers 5 4190 Ferrières Belgique 0898.871.680	A	80,00	0,00
C-POWER HOLDCO SA Scheldedijk 30 2070 Zwijndrecht Belgique 0472.967.347	E	30,08	5,98
Hydro Chaudfontaine SA Rue du Poirier 3 4570 Marchin Belgique 0631.859.285	E	24,20	0,00
Inter-Régies SCRL Rue Royale 55, boîte 10 1000 Bruxelles 1 Belgique 0207.622.758	E	37,68	0,00
La Presse.be SCRL Rue Bara 175 1070 Bruxelles 7 Belgique 0467.899.096	E	25,00	0,00
Liège Airport SA Aéroport de liège , boîte B50 4460 Grâce-Hollogne Belgique 0440.516.788	A	50,36	0,00
Meusinvest SA Rue Lambert-Lombard , boîte 3 4000 Liège 1 Belgique 0426.624.509	E	20,08	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
M-Skills SA Rue des Francs 79 1040 Bruxelles 4 Belgique 0473.595.273	A	50,00	0,00
Otary RS SA Slijkense Steenweg 2 8400 Oostende Belgique 0833.507.538	E	25,00	0,00
POWER@SEA SA Scheldedijk 30 2070 Zwijndrecht Belgique 0468.783.479	E	24,45	0,00
Promocell SA Place du Vingt-Août 7 4000 Liège 1 Belgique 0467.259.589	A	51,53	0,00
SRIW ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège 1 Belgique 0426.516.918	E	20,00	0,00
TELENET TECTEO BIDCO SA Liersesteenweg 4 2800 Mechelen Belgique 0835.821.779	E	25,00	0,00
Ariane Building SA Place St Jacques 11, boîte 104 4000 Liège 1 Belgique	E	75,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
0862.467.382 Intégrale Immo Management SA Place St Jacques 11, boîte 103 4000 Liège 1 Belgique 0474.379.686	E	99,98	0,00
Vital Building SA Place St Jacques 11, boîte 105 4000 Liège 1 Belgique 0875.171.810	E	50,00	0,00
Regent Building SA Place St Jacques 11, boîte 107 4000 Liège 1 Belgique 0878.224.043	E	55,00	0,00
Intégrale Insurance Services SA Avenue Ariane 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0896.380.562	E	63,64	0,00
Intégrale Zaventem Building SA Place St Jacques 11, boîte 110 4000 Liège 1 Belgique 0819.056.914	E	55,00	0,00
Nivelles Property SA Place St Jacques 11, boîte 109 4000 Liège 1 Belgique 0817.228.562	E	55,00	0,00
Copernicus Site SA Place St Jacques 11, boîte 114 4000 Liège 1 Belgique	E	60,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
0882.662.980 Integrale Green Energy SA Place St Jacques 11, boîte 112 4000 Liège 1 Belgique 0827.730.692	E	99,92	0,00
Arsenal Building SA Place St Jacques 11, boîte 111 4000 Liège 1 Belgique 0827.475.425	E	55,00	0,00
Immo Fractal SA Place St Jacques 11, boîte 115 4000 Liège 1 Belgique 0826.871.847	E	99,00	0,00
Drapfin SA Place St Jacques 11, boîte 117 4000 Liège 1 Belgique 0875.714.614	E	60,00	0,00
Drapper Estate SA Place St Jacques 11, boîte 116 4000 Liège 1 Belgique 0875.690.561	E	60,00	0,00
Lozana Invest SA Place St Jacques 11, boîte 118 4000 Liège 1 Belgique 0471.902.921	E	99,75	0,00
Waterside SA Place St Jacques 11, boîte 119 4000 Liège 1	E	60,16	0,16

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
Belgique 0478.233.655 Gutenberg SA Place St Jacques 11, boîte 121 4000 Liège 1 Belgique 0866.244.147	E	38,09	0,00
New Mecco Warehouse SA Place St Jacques 11, boîte 120 4000 Liège 1 Belgique 0810.279.701	E	99,00	0,00
FM-A Invest SA Place St Jacques 11, boîte 122 4000 Liège 1 Belgique 0460.902.725	E	99,00	0,00
Intégrale Immo Lux S. Etr. Avenue de la Gare 4-6 1650 Luxembourg Luxembourg	E	97,22	0,00
Immo Haecht 1442 SA Place St Jacques 11, boîte 123 4000 Liège 1 Belgique 0536.997.443	E	85,00	0,00
Cerep Loi 1 SA Avenue Ariane 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0866.441.909	E	51,00	0,00
Ginkgo Park SA Place St Jacques 11, boîte 126 4000 Liège 1	E	99,84	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
Belgique 0846.024.595 Luso Invest SA Place St Jacques 11, boîte 128 4000 Liège 1 Belgique 0841.049.683	E	99,97	0,00
Building Green One SA Place St Jacques 11, boîte 129 4000 Liège 1 Belgique 0501.599.965	E	99,99	0,00
Office Park Alleur SA Place St Jacques 11, boîte 131 4000 Liège 1 Belgique 0894.854.001	E	99,90	0,00
La Foncière Liégeoise SA Place St Jacques 11, boîte 132 4000 Liège 1 Belgique 0847.805.536	E	99,87	0,00
SPV JVC Brasschaat SA Avenue Ariane 5 1200 Bruxelles 20 Belgique 0544.378.153	E	99,00	0,00
Tetris Offices The Loop Building One SA Place St Jacques 11, boîte 133 4000 Liège 1 Belgique 0563.794.286	E	99,99	0,00
Intorp SA Place St Jacques 11, boîte 134	E	70,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
4000 Liège 1 Belgique 0631.930.353 Couvent de la Chartreuse SA Place St Jacques 11, boîte 138 4000 Liège 1 Belgique 0822.171.901	E	99,80	0,00
Green 4 Power SA Place St Jacques 11, boîte 143 4000 Liège 1 Belgique 0666.984.074	E	75,00	0,00
Power 2 Green SA Place St Jacques 11, boîte 141 4000 Liège 1 Belgique 0662.746.164	E	75,00	0,00
Meuse Office 1 SA Place St Jacques 11, boîte 144 4000 Liège 1 Belgique 0841.903.778	E	99,00	0,00
IILUX Junck S. Etr. Avenue de la Gare 4-6 1610 Luxembourg Luxembourg	E	84,33	-0,01
Anatis SA Place St Jacques 11, boîte 142 4000 Liège 1 Belgique 0845.209.203	E	32,55	6,41
Epimede SA Rue Lambert Lombard 3	E	20,00	-5,49

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
4000 Liège 1 Belgique 0634.750.380 Air Properties S. Etr. Rue L.Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	E	21,00	0,00
Mag Advertising SA Route de Hannut 38 5004 Bouge Belgique 0824.622.239	A	51,00	1,00
New Tide Rotterdam SA Rue Ste Marie 5, boîte 4 4000 Liège 1 Belgique 0651.981.936	E	40,00	0,00
Digital Orthodaecpics SA Place St Jacques 11, boîte 139 4000 Liège 1 Belgique 0651.877.216	E	24,53	0,00
Carolease 12 SPRL Avenue Ariane 5 1200 Woluwé-Saint-Lambert Belgique 0508.640.185	E	99,46	99,46
INCLUSIO SA Avenue H.Debroux 40 1160 Auderghem Belgique 0840.020.295	E	24,42	24,42
Stodiek Propco 1 S. Etr.	E	90,00	90,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES
(en vertu de l'article 107 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 157 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) (1)	Fraction du capital détenue (2) (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent) (3)
Rue R.Stumper 9 2557 Luxembourg Luxembourg			
Stodiek Propco 2 S. Etr. Rue R.Stumper 2557 Luxembourg Luxembourg	E	90,00	90,00
Stodiek Propco 3 S. Etr. Rue R.Stumper 9 2557 Luxembourg Luxembourg	E	90,00	90,00
ThenewPub SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0630.657.079	A	66,67	0,00
Electricité du bassin de Ivugha SA Asse 438 4654 Charneux Belgique 0661.645.017	E	25,00	0,00

(1) Motif de l'exclusion à indiquer:

- A. Filiale d'importance négligeable
- B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine
- C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié
- D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure
- E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

- (2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.
- (3) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 112 de l'arrêté royal précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux sections CONSO 5.1 et CONSO 5.2 de l'annexe, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des articles 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage du capital de 10 % au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Fraction du capital détenue (1) (en %)	Informations reprises des derniers comptes annuels (2)			
		Comptes annuels arrêtés le	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
				(+) ou (-) (en milliers de devises)	
ECETIA Finances SA SA Rue Sainte Marie 5 4000 Liège 1 Belgique 0203.978.726	11,11	31-12-16	EUR	38.489.886	1.293.086
Network Research Belgium SA PI des Hauts Sarts 2ème avenue 65 4040 Herstal Belgique 0430.502.430	12,38	31-12-16	EUR	99.168.151	8.172.257
SEMEB SA Rue des Ailes 60 1030 Bruxelles 3 Belgique 0521.786.061	16,48	30-09-16	EUR	-708.315	-76.866

(1) Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

(2) Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques.

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (*en vertu de l'article 165, I. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*).

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de PUBLILEC S.C.R.L. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Applications Câble Multimédia S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de BeTV S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de NeWIN S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2017 de Publipart dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Wallonie Bruxelles Contact Center S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Nethys S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de RESA S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de FINANPART S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit direct sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de WDC dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de PDC dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de SOCOFE dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Editions de l'Avenir S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de L'Avenir Advertising S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Brugge S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Bastogne S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds Windpark Maldegem S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Berlare S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Plus S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds Windpark Sint-Lievens-Houtem S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elnu S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Offshore S.A. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Brocéliandes Energies Locales S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio France S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Bretagne S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Parc Eolien de la Tourelle S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Parc Eolien Croix 3 Chenosts S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Pigeon Blanc S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Parc Eolien Bois de Grisan S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Vent d'Ouest S.A.S. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds S D.O.O. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds Mali WF D.O.O. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds AWF D.O.O. dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Electrawinds Kenya Ltd dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Elicio Vent du

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Nord SAS dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de L'Avenir

Développement SA dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de L'Avenir Hebdo SA dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Taxshelter.be SA dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode de consolidation par intégration globale a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Shelter Prod SA dans la mesure où Publifin exerce un contrôle de droit indirect sur sa filiale.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de NEB Participations S.A. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Norther S.A. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Grenslan Power S.A. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Les Hauts Bosquets S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode par intégration proportionnelle a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Les Royeux Energies S.A.S. en raison d'un contrôle conjoint.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Penquer Eolien S.A.S. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 40%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de EDF LUMINUS S.A. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève à 17.74%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 août 2017 de PUBLI-T S.C.R.L. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 11.07%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 30 septembre 2017 de Publigaz S.C.R.L. dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 12.38%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Groupe Nice-Matin S.A.S dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 33.99%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Alliance Participations dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 25%.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Engie M2M SA dans la mesure où notre pourcentage de contrôle dans cette société s'élève 30%

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de NEB Foncière S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 du Travailleur Chez Lui S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de Crédis S.C.R.L. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de L'Intégrale S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

La méthode de mise en équivalence a été appliquée aux comptes arrêtés au 31 décembre 2017 de L'Intégrale Luxembourg S.A. dans la mesure ou l'inclusion de cette filiale dans la consolidation suivant une autre méthode serait contraire au principe de l'image fidèle.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité*).

Par rapport à l'exercice précédent, le périmètre de consolidation a été revu. En effet, pour l'exercice 2017, le périmètre de consolidation porte sur 57 entités reprises au point A de cette page. Pour 40 entités, il s'agit d'une intégration globale; pour 5 entités, d'une intégration proportionnelle et pour 12 entités, d'une mise en équivalence. En 2016, le périmètre de consolidation portait sur 56 entités dont 40 en intégration globale, 5 en intégration proportionnelle et 11 autres entités étaient mise en équivalence. Par rapport à l'exercice précédent, sont venus s'ajouter les comptes de Engie M2M.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 165, VI.a. de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger (en vertu de l'article 165, VI.b. de l'arrêté royal précité).

Les règles d'évaluation sont raisonnablement identiques pour la société mère et pour les filiales.

Règle particulière aux comptes consolidés

- les écarts de première consolidation positifs auraient dû être, en principe, en tout ou en partie, alloués aux différents éléments d'actifs intégrés dans la consolidation, sont principalement relatifs à la clientèle et au réseau des entités consolidées. Ils sont amortis linéairement sur 30 années (télécom et B2B), ce taux correspond à la durée d'amortissement (30 ans) usuellement observée au niveau du secteur d'activité concerné, ou linéairement sur 5 années (intégration de services IT, activités média, financement d'oeuvres audiovisuelles, production d'énergie renouvelable, assurances et crédit).

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Impôts différés et latences fiscales

Ventilation de la rubrique 168 du passif

Impôts différés (en vertu de l'article 76 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

Latences fiscales (en vertu de l'article 129 de l'arrêté royal précité)

Codes	Exercice
168	
1681	
1682	

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxx	35.674,47
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002		
Amortissements	8003	11.488,79	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	9980		
Autres	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	24.185,68	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement ..	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.359.884,38
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8021	13.937.469,50	
Cessions et désaffectations.....	8031	3.082,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041	-14.022.919,50	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99811		
Autres variations..... (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	11.271.352,38	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.723.449,74
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	611.950,59	
Repris	8081		
Acquis de tiers.....	8091		
Annulés	8101	3.082,00	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111	-29.061,11	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99831		
Autres variations..... (+)/(-)	99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	6.303.257,22	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>4.968.095,16</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	242.071.553,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8022	30.359.482,46	
Cessions et désaffectations.....	8032	375,00	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	10.478.432,66	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99812		
Autres variations..... (+)/(-)	99822		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	282.909.093,27	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	183.993.255,98
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8072	34.025.964,07	
Repris	8082		
Acquis de tiers.....	8092		
Annulés	8102	375,00	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8112	5.672,69	
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99832		
Autres variations..... (+)/(-)	99842		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	218.024.517,74	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>64.884.575,53</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.009.057,58
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8023		
Cessions et désaffectations.....	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99813		
Autres variations..... (+)/(-)	99823	-448.606,88	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	9.560.450,70	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.266.212,92
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8073	864.129,11	
Repris	8083		
Acquis de tiers.....	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99833		
Autres variations..... (+)/(-)	99843		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	4.130.342,03	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>5.430.108,67</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxx	21.732.215,99
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8024	9.610.895,53	
Cessions et désaffectations.....	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8044	-10.827.372,99	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99814		
Autres variations..... (+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054	20.515.738,53	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers.....	8094		
Annulés	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8114		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99834		
Autres variations..... (+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213	<u>20.515.738,53</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	110.689.306,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8161	2.319.363,66	
Cessions et désaffectations.....	8171	545.610,65	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	378.663,29	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99851		
Autres variations..... (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	112.841.722,30	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.496.254,12
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées.....	8231	28.318,70	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99871		
Autres variations..... (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	9.467.935,42	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	53.535.737,03
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	2.400.545,92	
Repris	8281		
Acquis de tiers.....	8291		
Annulés	8301	230.031,57	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99891		
Autres variations..... (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	55.706.251,38	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	66.603.406,34	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.341.657.519,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8162	92.664.069,70	
Cessions et désaffectations.....	8172	2.127.041,60	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	116.898.890,36	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99852		
Autres variations..... (+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	3.549.093.437,50	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	677.830.876,36
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8212	5.224,76	
Acquises de tiers	8222		
Annulées.....	8232	482.297,67	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99872		
Autres variations..... (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	677.353.803,45	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.094.908.074,98
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8272	110.070.863,03	
Repris	8282	103.478,41	
Acquis de tiers.....	8292		
Annulés	8302	1.140.110,19	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8312	-561.226,31	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99892		
Autres variations..... (+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.203.174.123,10	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.023.273.117,85	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	57.255.169,88
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8163	6.469.011,87	
Cessions et désaffectations.....	8173	10.281.063,68	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	3.037.252,81	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99853		
Autres variations..... (+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	56.480.370,88	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	654.806,81
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées.....	8233	57.845,94	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99873		
Autres variations..... (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	596.960,87	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	44.717.422,47
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	5.494.670,90	
Repris	8283		
Acquis de tiers.....	8293		
Annulés	8303	10.287.287,10	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8313	636.932,53	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99893		
Autres variations..... (+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	40.561.738,80	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	16.515.592,95	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxx	98.079.354,89
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8164	18.296.223,16	
Cessions et désaffectations.....	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	-68.035,00	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99854		
Autres variations..... (+)/(-)	99864	-29.615,65	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	116.277.927,40	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées.....	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99874		
Autres variations..... (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.106.612,75
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	18.155.941,99	
Repris	8284		
Acquis de tiers.....	8294		
Annulés	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	-68.035,00	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99894		
Autres variations..... (+)/(-)	99904	-29.615,65	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	50.164.904,09	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	66.113.023,31	
Dont			
Terrains et constructions	250	1.388.380,80	
Installations, machines et outillage	251	20.453.179,38	
Mobilier et matériel roulant	252	44.271.462,76	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.457.425,08
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	1.710.974,55	
Cessions et désaffectations.....	8175	887,07	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	1.757.761,34	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99855		
Autres variations..... (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	9.925.273,90	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99875		
Autres variations..... (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.831.620,57
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275	555.064,54	
Repris	8285		
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés	8305	887,07	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315	15.717,20	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99895		
Autres variations..... (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	3.401.515,24	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	6.523.758,66	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	185.053.834,93
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	185.876.211,75	
Cessions et désaffectations.....	8176	1.654,93	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-105.601.454,92	
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99856		
Autres variations..... (+)/(-)	99866		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	265.326.936,83	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216	670.178,51	
Acquises de tiers	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99876		
Autres variations..... (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256	670.178,51	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	39.470,50
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8276	4.291,00	
Repris	8286		
Acquis de tiers.....	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99896		
Autres variations..... (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	43.761,50	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	265.953.353,84	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	247.306.794,78
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8361	3.055.011,65	
Cessions et retraits.....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8381		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	250.361.806,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8411		
Acquises de tiers.....	8421		
Annulées.....	8431		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8471		
Reprises.....	8481		
Acquises de tiers.....	8491		
Annulées.....	8501		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxxx	250.308.858,54
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence (+)/(-)	99941	3.956.458,63	
Quote-part dans le résultat de l'exercice.....	999411	26.628.509,10	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations ...	999421	-22.478.181,89	
Autres types de variations des capitaux propres.....	999431	-193.868,58	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994	254.265.317,17	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99211)	504.627.123,60	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8581		
Remboursements.....	8591		
Réductions de valeur actées.....	8601		
Réductions de valeur reprises.....	8611		
Ecart de conversion..... (+)/(-)	99951		
Autres..... (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	246.080.128,21
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8362	15.833.541,40	
Cessions et retraits.....	8372	6.082.090,05	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	255.831.579,56	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	181.002,38
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452	181.002,38	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.762.670,28
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472		
Reprises.....	8482	519.836,40	
Acquises de tiers	8492		
Annulées.....	8502		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	10.242.833,88	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	35.065.148,35
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	-564.087,28	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	34.501.061,07	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>211.268.686,99</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	129.610.418,48
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8582	16.548.582,20	
Remboursements.....	8592	3.825.888,01	
Réductions de valeur actées.....	8602		
Réductions de valeur reprises.....	8612		
Ecarts de conversion..... (+)/(-)	99952	-685,74	
Autres..... (+)/(-)	8632	-7.537,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>142.324.889,35</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.658.163.805,2 ₂
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	54.223.519,25	
Autres variations (+)/(-)	99003	-39.563.192,86	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Transfert de la rémunération du capital en dettes		-39.240.757,02	
Autres		-322.435,84	
Réserves consolidées au terme de l'exercice (+)/(-)	(9910)	1.672.824.131,61	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxx	28.796.551,78
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99021	268.001,73	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-28.966.910,55	
Écarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	97.642,96	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.403.179,29
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Écarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	4.403.179,29	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxx	355.851,70
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99023	-163.176,35	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043	-385.485,49	
Écarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063	1.808.965,52	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202	1.616.155,38	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxx	195.792.349,69
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention.	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Écarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112	195.792.349,69	

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	102.463.234,55
Emprunts subordonnés	8811	1.461.438,94
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	15.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	18.322.170,68
Etablissements de crédit	8841	67.419.624,93
Autres emprunts	8851	260.000,00
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	3.645.810,64
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	106.109.045,19

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	144.032.208,74
Emprunts subordonnés	8812	657.520,91
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	425.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	32.570.324,11
Etablissements de crédit	8842	100.379.363,72
Autres emprunts	8852	10.000.000,00
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	3.160,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	144.035.368,74

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	727.238.122,36
Emprunts subordonnés	8813	45.172.689,63
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	500.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	10.147.222,21
Etablissements de crédit	8843	164.763.574,98
Autres emprunts	8853	7.154.635,54
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	1.047.033,48
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	728.285.155,84

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES
CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES
COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	232.492.016,77
Emprunts subordonnés	8932	1.461.438,94
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	16.605.662,76
Etablissements de crédit	8962	197.270.279,53
Autres emprunts	8972	17.154.635,54
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes	9052	3.645.810,64
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	236.137.827,41

RÉSULTATS**CHIFFRE D'AFFAIRES NET****Ventilation par catégorie d'activité****Ventilation par marché géographique**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	785.717.326,98	749.300.211,61

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL**Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale**

Effectif moyen du personnel	90901	2.267	2.289
Ouvriers.....	90911	383	393
Employés	90921	1.549	1.793
Personnel de direction	90931	335	103
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	173.077.400,50	168.655.613,07
Pensions	99622	8.780,63	53.873,80
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		

Filiales consolidées par intégration proportionnelle

Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers.....	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

PRODUITS NON RECURRENENTS**Produits d'exploitation non récurrents**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	76	1.786.678,84	12.194.677,96
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	76A	1.266.763,64	2.687.683,79
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	760	103.478,41	
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	9970		
Autres produits d'exploitation non récurrents	7620	3.000,00	1.232.494,70
Dont	7630	904.657,25	812.698,44
	764/8	255.627,98	642.490,65

RÉSULTATS

Autres produits exceptionnels		11.997,24	97.289,08
Autres produits exceptionnels Avenir Advertising		164.613,60	78.986,94
Autres produits exceptionnels RESA		30.388,28	55.344,24
Autres produits exceptionnels Editions de l'Avenir		48.628,86	121.888,39
Autres produits exceptionnels Publifin			288.982,00
Produits financiers non récurrents	76B	519.915,20	9.506.994,17
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761	519.836,51	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		9.506.994,17
Autres produits financiers non récurrents	769	78,69	
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	2.374.642,56	7.716.706,16
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	1.932.201,81	7.322.554,31
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	4.457,59	2.115,00
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	433.924,35	379.480,51
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	906.785,96	5.831.726,72
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	587.033,91	1.109.232,08
Dont.....			
Autres charges exceptionnelles Editions de l'avenir		99.662,16	194.937,44
Autres charges exceptionnelles Avenir Advertising		279.559,97	20.562,46
Autres charges exceptionnelles		678,78	26.555,07
Autres charges exceptionnelles Elicio		207.133,00	867.177,11
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	442.440,75	394.151,85
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		394.118,50
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	435.751,26	33,35
Autres charges financières non récurrentes	668	6.689,49	
Dont			
Autres charges financières non récurrentes Elicio		6.689,49	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	9963		

RÉSULTATS

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Codes	Exercice
9149	65.739.858,22
99086	44.199.599,88
99087	1.113.097,50
9217	
9218	372.849.631,81
9219	
99088	
99089	
99090	
99091	
99092	
99093	
99094	
99095	

GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:

d'entreprises comprises dans la consolidation

de tiers.....

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN.....

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt

aux taux de change.....

aux prix des matières premières ou marchandises

autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt

aux taux de change.....

aux prix des matières premières ou marchandises

autres opérations similaires.....

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Contrats en cours concernant achat futurs droits

Exercice

461.237,78

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

Les employés éligibles du groupe bénéficient d'un 2ème pilier de pension via une assurance groupe. Le plan a été souscrit auprès d'une compagnie d'assurance externe et des primes périodiques sont versées.

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Voir les informations reprises à l'annexe CONSO 9

Exercice

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261	6.453.652,08	6.089.619,08
Créances	9291	238.475,67	20.237,58
A plus d'un an	9301		20.237,58
A un an au plus.....	9311	238.475,67	
Placements de trésorerie	9321		
Actions.....	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		105.932,49
A plus d'un an	9361		
A un an au plus.....	9371		105.932,49
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	151.079,87	251.798,56
Produits des actifs circulants.....	9431		
Autres produits financiers	9441	69,21	48,70
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	104.263.860,28	95.794.632,09
Créances	9292	11.370.105,75	12.046.920,90
A plus d'un an	9302	11.079.893,31	12.046.920,90
A un an au plus.....	9312	290.212,44	
Dettes	9352	17.630.913,53	16.256.512,70
A plus d'un an	9362		15.000.000,00
A un an au plus.....	9372	17.630.913,53	1.256.512,70

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Nihil

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants.....

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée.....

Codes	Exercice
99097	53.639,09
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de la société concernée et de ses filiales par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	86.755,00
95071	
95072	
95073	7.500,00
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	633.404	0,00	-46.777,75	0,00	-74.219,00
IRS	EURIBOR	Spéculation	1.484.800	0,00	-64.368,96	0,00	-105.042,00
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	355.491	0,00	-26.199,50	0,00	-41.634,12
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	196.684	0,00	-14.508,19	0,00	-23.089,90
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	2.000.000	0,00	-95.874,42	0,00	-152.498,23
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	335.564	0,00	-24.752,48	0,00	-39.340,39
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	13.125.000	0,00	-296.454,00	0,00	-1.180.226,00
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	5.000.000	0,00	-171.535,00	0,00	-383.464,00
IRS	CAP/FLOOR	Couverture	5.625.000	0,00	-129.316,00	0,00	-514.889,00
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	5.250.000	0,00	-121.753,40	0,00	-484.873,87
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	2.250.000	0,00	-52.180,30	0,00	-207.772,22
IRS	EVOLUTION EURIBOR	Couverture	2.000.000	0,00	-71.935,20	0,00	-161.053,68
IRS	EURIBOR	Couverture	7.875.000	0,00	-182.649,50	0,00	-726.956,53
IRS	EURIBOR	Couverture	3.375.000	0,00	-78.279,66	0,00	-311.554,36
IRS	EURIBOR	Couverture	3.000.000	0,00	-107.815,21	0,00	-241.362,30
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	751.946.467	0,00	-11.049.690,00	0,00	-18.245.296,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	2.578.527	0,00	-142.731,00	0,00	-201.382,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	22.955.796	0,00	-3.591.551,00	0,00	-4.767.040,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	4.159.296	0,00	-32.886,00	0,00	-192.650,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	3.107.432	0,00	-136.030,00	0,00	-103.251,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	6.994.300	0,00	-531.532,00	0,00	-774.553,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	15.007.593	0,00	404.601,00	0,00	-21.624,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	2.400.000	0,00	84.503,00	0,00	0,00
Interest rate SWAP	Secure intrests payments	Couverture	14.418.204	0,00	228.108,00	0,00	0,00
Interest rate CAP	Secure intrests payments	Couverture	7.076.496	135.000,00	135.000,00	0,00	0,00

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Valeur comptable	Juste valeur

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

--	--

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Evènements subséquents et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Pour de plus amples informations concernant les évènements subséquents et les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société et ses filiales, nous invitons le lecteur à se référer à nouveau au rapport de gestion statutaire de l'Intercommunale.

Le Conseil d'Administration attire l'attention sur l'entrée en vigueur prochaine de dispositions du Décret voté par le Parlement wallon le 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales. Le Conseil d'Administration a pris la mesure des conséquences de certaines dispositions de tutelle de ce Décret. Au moment de l'établissement de son rapport, le Conseil d'Administration a été informé que Nethys n'a pas été en mesure, au moment de l'établissement de ses comptes 2017, d'apprécier avec précision l'étendue des conséquences financières des dispositions dudit Décret sur les risques d'indemnités sociales liées à la rupture de certains contrats de travail dépassant le plafond de rémunération applicable à Nethys et ses filiales. Ces dispositions font peser un risque non négligeable de perte de ressources clés et d'expertise interne indispensables à la poursuite du développement et la continuité d'exploitation des activités de l'entreprise.

Par ailleurs, le projet de Décret wallon en cours d'adoption sur l'organisation du marché de la distribution de l'électricité et du gaz aura nécessairement des conséquences significatives sur le résultat global futur de l'entreprise en raison de l'autonomisation annoncée du GRD Resa vis-à-vis de Nethys, des coûts liés au " carve out " de l'infrastructure IT et de la réorganisation profonde des ressources affectées aux activités. Le Conseil d'Administration de Nethys, en accord avec le Comité d'audit et de risques, a proposé à l'Assemblée générale, par mesure de gestion prudente, de ne pas procéder à la rémunération du capital sur le résultat de l'exercice 2017, faute de pouvoir déterminer avec précision la hauteur des provisions à acter en vue de couvrir l'étendue des risques.

Nonobstant cette recommandation, l'Assemblée générale de Nethys a décidé, sur demande de l'actionnaire majoritaire FINANPART SA, de procéder à une rémunération du capital à concurrence de 41,7 M€, et ce afin de répondre aux perspectives de dividendes annoncées dans le plan stratégique triennal 2017-2019.